

OFFRE GLOBALE : QUE PROPOSE POSTES CANADA AUX FFRS? RIEN!

Le comité de négociation a analysé l'offre globale visant l'unité des FFRS que l'employeur lui a remise le 7 septembre en après-midi.

Cette première offre globale passe sous silence de nombreux enjeux majeurs et comprend beaucoup de propositions inacceptables.

Enjeux majeurs :

- Sécurité d'emploi : Postes Canada dit NON!
- Rémunération de toutes les heures travaillées : Postes Canada dit NON!
- Taux de salaire horaire : Postes Canada dit NON!
- Garantie d'un nombre minimal d'heures de travail : Postes Canada dit NON!

Voici le contenu de l'offre globale de Postes Canada :

Durée de la convention collective

Postes Canada propose une convention collective de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2018.

Salaires

Hausse de 1,5 % des valeurs d'activité pour chaque année de la convention collective.

Aucune hausse de la rémunération de base (60 \$ par jour) des employées et employés de relève permanents (ERP) pour les quatre prochaines années.

Système de gestion des itinéraires

Dans sa présentation, Postes Canada a déclaré que l'actuel système de gestion des itinéraires (SGI) était le système « idéal ». Elle se dit toutefois prête à en revoir le contenu, avec l'aide du Syndicat, au cours de la durée de la convention collective.

Réorganisations

Postes Canada a accepté de nous remettre un calendrier de réorganisation de 12 mois, mais elle se réserve le droit d'ajouter ou de retrancher un processus de réorganisation sur envoi d'un préavis de dix jours ouvrables.

Postes Canada propose de revoir le processus de réorganisation pour en accroître la flexibilité afin de pouvoir modifier les itinéraires sans passer par une réorganisation.

Elle veut modifier la définition du terme *réorganisation* en faisant passer à 10 % le nombre de points de remise visés (actuellement fixé à 5 %).

Postes Canada veut réorganiser à son gré les installations postales comptant cinq itinéraires ou moins. Elle pourrait « réorganiser » ces installations sans réellement déplacer un seul point de remise.

Postes Canada a proposé d'appliquer de nouvelles règles de mise au choix limitant l'utilisation de l'ancienneté dans le cas des nouveaux itinéraires.

.../2

Livraison de colis

Postes Canada pourrait, à sa seule discrétion, retirer des colis d'un itinéraire et les confier à une autre employée ou un autre employé FFRS (titulaire d'itinéraire, ERP ou ERSA). La ou le FFRS recevrait 2 \$ par arrêt de livraison à domicile ou à un réceptacle de courrier, plus les dépenses d'utilisation d'un véhicule et le temps de conduite au taux actuel (dans un rayon de 20 km) sans hausse annuelle. Postes Canada n'offre pas d'heures supplémentaires pour accomplir ce travail. Les colis livrés selon cette disposition ne seront pas inscrits sur la feuille de contrôle des envois à remettre en mains propres (ERMP).

Régime de soins médicaux complémentaire

Physiothérapie : si une employée ou un employé engage des frais qui dépassent 5 000 \$ par année, son dossier médical doit être soumis à l'analyse d'un fournisseur de soins médicaux indépendant pour fins d'approbation.

Chaussures

Postes Canada propose que les parties prônent l'utilisation de chaussures antidérapantes. Elle pourrait offrir des mesures incitatives. Il n'y aurait toutefois aucune obligation d'y participer.

Régime de retraite

Postes Canada ne propose aucun changement au régime de retraite pour la durée de la convention collective. Elle propose toutefois d'analyser ce régime pour « trouver des solutions » visant sa viabilité à court, moyen et long terme qui prendraient appui sur une étude qu'elle a commanditée.

Droit de rappel

La période de validité du droit de rappel serait prolongée, passant de 12 mois à 24 mois. Aucune proposition en matière de sécurité d'emploi.

Fonds d'éducation du Syndicat

Postes Canada propose de modifier sa contribution au Fonds d'éducation du Syndicat : au lieu de verser 3 cents par heure payée, elle verserait 50 \$ par employée et employé par année.

Uniforme

Postes Canada propose d'ajouter la jupe-culotte et la doublure de blouson à la liste de vêtements qui composent l'uniforme, mais n'offre aucune augmentation du nombre de points alloués.

Suppléance

À partir du 1^{er} janvier 2020, les employées et employés de relève permanents (ERP) remplaceront les employées et employés absents dans les installations postales comptant au moins 13 itinéraires (14 itinéraires actuellement). Aucune autre proposition pour étendre la suppléance.

Régime de soins dentaires

Le barème des tarifs de soins dentaires sera mis à jour le 1^{er} janvier de chaque année, selon un décalage d'un an.

Respect = Égalité

Postes Canada affirme qu'en matière d'emploi, elle défend l'égalité, la sécurité et la juste rémunération. Toutefois, son offre n'apporte aucune solution aux enjeux qui comptent pour les FFRS. Le véritable respect signifie la pleine égalité des FFRS.

Pour le moment, nous disons ceci : nous méritons mieux!

Solidarité,



Nancy Beauchamp
 Négociatrice en chef, unité des FFRS



Sylvain Lapointe
 Négociateur en chef, unité urbaine